

Dossier Spécial



Depuis le 1^{er} janvier 2021



www.tabletteslorraines.fr Les Tablettes de Lorraines

le service presse en ligne des Tablettes Lorraines, est habilité pour la publication des annonces légales de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse

www.gazettemoselle.fr LA GAZETTE

le service presse en ligne de la Gazette Moselle, est habilité pour la publication des annonces légales de la Moselle

Pour plus de renseignements, contactez

Hélène Ellinger, directrice des éditions | h.ellinger@tabletteslorraines.fr ou h.ellinger@gazettemoselle.fr | 06.22.94.16.98

Sécurité Vers de nouveaux modèles...



LA SÉCURITÉ A ÉVOLUÉ
la votre est notre priorité.



-  Anti-intrusion
-  Vidéosurveillance
-  Contrôle d'accès
-  Détection incendie
-  Télésurveillance

Société certifiée APSAD & NF SERVICES
intrusion et vidéosurveillance

www.absecurite.net

Demandez conseil dans une de nos agences: Meurthe & Moselle: 03 83 25 05 12 | Vosges: 03 29 81 32 40 | Moselle: 03 87 66 24 63
| Meuse: 03 29 77 38 77 | Haute Marne (Chaumont): 03 25 30 58 57 | Haute Marne (Saint-Dizier): 03 25 08 22 16



ÉDITO

Penser sécurité... ■



Développer une culture sécurité dans toutes les strates sociétales et notamment la sphère entrepreneuriale ! C'est l'un des objectifs de la mission d'information sur les enjeux économiques de la sécurité (pilotée par les députés Jacqueline Maquet et Dino Cinieri) dans son rapport remis fin mai à l'Assemblée nationale. «*En France, l'attachement des citoyens à l'action de l'État en matière de sécurité est indéniable. Il est inscrit dans une tradition*

historique et juridique consacrant le monopole de la puissance publique dans cette matière (...). L'articulation entre l'action des acteurs publics et privés se doit, aujourd'hui, de gagner en souplesse. C'est tout le sens de la notion de continuum de sécurité qui mobilise l'ensemble de la chaîne de la sécurité, de la police et de la gendarmerie, au citoyen, en passant par les acteurs de la sécurité privée», peut-on lire dans ce rapport. Aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, c'est la sécurité sanitaire qui tient, de nouveau, le haut du pavé. L'écosystème entrepreneurial se trouve sur le devant de la scène. Fin novembre, la ministre du Travail, Elisabeth Borne a présenté le nouveau protocole sanitaire applicable dans toutes les entreprises. Port du masque, distanciation, aération et déjeuner en solo s'affichent aujourd'hui comme les bases du protocole pour faire face à la 5e vague de l'épidémie de Covid-19. Reste à le faire appliquer ! Une chose qui apparaît normal, sensé, logique, nécessaire pour certains (une grande majorité, on l'espère), pour d'autres c'est beaucoup moins le cas. Le temps des relâchements perdure et au déni s'ajoute la sacro-sainte croyance d'être immunisé et non contagieux grâce aux vaccins et au sésame du pass sanitaire ! Il n'est pas rare dans certaines structures de croiser dans des locaux communs des collaborateurs sans masque. Un non-sens, un non-respect d'autrui qui pourrait rapidement se traduire par l'installation d'une situation complexe aux conséquences plus que dommageables. Cette sécurité sanitaire continue à chambouler le marché et l'écosystème de la sécurité privée. Le secteur spécifique de la sécurité des personnes, touché de plein fouet par l'arrêt il y a plus d'un an et demi de la filière événementielle commençait à sortir, timidement, la tête de l'eau mais elle pourrait y être rapidement replongée. Seule la sécurité dite Tech et l'aujourd'hui indispensable et vitale, cybersécurité, tirent leur épingle du jeu. Une donne à deux vitesses où l'accélération de la prise de conscience se doit d'être réellement effective...

Emmanuel VARRIER

«*Aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, c'est la sécurité sanitaire qui tient, de nouveau, le haut du pavé.*»

Sommaire

Conjoncture : entre reprise et nouvelles incertitudes.....	14
Cybersécurité : cyberattaques : une épidémie incontrôlable.....	16
Prospectives : l'intelligence artificielle construit le monde sécuritaire de demain.....	18
Sécurité sanitaire : protocole sanitaire : la remobilisation en entreprise.....	20
Escroqueries aux entreprises : quand le «quoi qu'il en coûte» tombe aux mains des fraudeurs.....	22
Management : la sécurité des salariés au travail, un atout pour les entreprises.....	24
Protection des personnes : comment protéger ses salariés des agressions ?.....	26
Sécurité en entreprise : comment améliorer la culture sécurité au travail ?.....	27
Assurance professionnelle : entreprise : quelles mesures pour protéger ses locaux professionnels ?.....	28
Management : prévenir la santé mentale des salariés pour éviter les départs.....	30

Christophe VINCENT

Agent Général AXA - 43 Place de la Carrière - Nancy

SPECIALISTE DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

- Protection du dirigeant et de ses salariés
- Protection de l'activité

agence.vincentnancy@axa.fr
03.83.32.88.79





CONJONCTURE

Entre reprise et nouvelles incertitudes... ■

FILÈRE ÉCONOMIQUE JUGÉE ESSENTIELLE POUR LE PAYS, NOTAMMENT, DANS UN RAPPORT D'UNE MISSION D'INFORMATION SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DÉPOSÉ FIN MAI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ AFFICHE DES PARADOXES DE TAILLE ET DES DIFFÉRENCES SECTORIELLES IMPORTANTES. DANS LA RÉGION, COMME PARTOUT DANS L'HEXAGONE, LE FOSSÉ ENTRE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DES PERSONNES ET CEUX DE LA SÉCURITÉ VERSION TECH APPARAÎT SE CREUSER DE PLUS EN PLUS. LA SÉCURITÉ PRIVÉE DES PERSONNES EST, DE NOUVEAU, CONFRONTÉE AUX INCERTITUDES LIÉES À L'ÉVOLUTION NÉFASTE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 TANDIS QUE SA CONSŒUR VERSION NOUVELLES TECHNOLOGIES APPARAÎT PLUS QUE TIRER SON ÉPINGLE DU JEU D'UN CLIMAT SÉCURITAIRE AUX COURBES EXPONENTIELLES.



Le secteur spécifique de la sécurité électronique apparaît celui qui tire le plus son épingle du jeu dans une conjoncture toujours incertaine aujourd'hui pour le secteur de la sécurité privée des personnes.



Judi 18 novembre, dans les locaux nancéiens d'une société spécialisée dans la sécurité privée des personnes. Un des collaborateurs, présent depuis le début de l'aventure de cette structure, reçoit un chèque de 1 000 € à l'occasion d'une petite cérémonie sous contrôle des gestes barrières. «Un geste un peu symbolique mais à l'heure où les entreprises sont pointées du doigt pour leur manque de valorisation de leurs salariés, cela ne peut pas faire de mal !» Voilà dix ans que le pilote de cette structure reconnue sur la place nancéienne et ailleurs a lancé son entreprise. L'évolution de ce secteur spécifique de la sécurité des personnes, il l'a vécue au quotidien et assure toujours que la plus importante des problématiques demeure la réelle reconnaissance de son métier. Un bilan (enfin) constaté dans le

rapport d'une mission d'information déposé à l'Assemblée nationale à la fin mai par les députés Jacqueline Maquet et Dino Cinieri sur les enjeux économiques de la sécurité privée. «Le secteur de la sécurité privée reste assez largement méconnu en dépit de son développement important dans le pays ces dernières années», note le rapport passant au crible les différents secteurs de cet univers englobant une mosaïque de métiers. La sécurité privée des personnes est la partie la plus visible car la plus au contact avec le public.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

«Nous sommes en première ligne directement au contact avec les personnes. Nous l'avons bien ressenti lors des déconfinements, nous avons été sollicités pour sécuriser les reprises de manifestations ou encore la réouverture de certains grands centres commerciaux», continue le dirigeant nancéen. Reste que la période passée a laissé des traces et des nouveaux comportements à venir. Après plus d'un an et demi de crise sanitaire, il assurait il y a quinze jours «avoir retrouvé un semblant d'activité normale» avec une perte globale d'activité de plus de 30 % par rapport à 2019. L'évolution de l'épidémie est de nouveau

passé par là. «Nous n'en sommes pas sortis, loin de là ! Si un retour de non visibilité arrive, l'on pourrait se retrouver dans une situation comme au début de la crise sanitaire.» Le secteur a été l'un des derniers à reprendre car grandement lié au secteur de l'événementiel. Une reprise avec une donne récurrente qui apparaît s'être accélérée avec la période pandémique : les difficultés de recrutement de plus en plus tendues. «Entre 2020 et 2021, sept CDI de mon entreprise ont démissionné ! D'habitude à cette période de l'année, mon bureau est envahi de curriculum vitae, aujourd'hui je n'en ai quasiment aucun. Nous mettons tout en œuvre en matière de communication pour tenter de capter des candidats.» Dans leur rapport, ce manque d'attractivité du secteur, les députés Maquet et Cinieri le pointent également du doigt. «Les difficultés présentes dans ce secteur, en particulier pour les activités de surveillance humaine, se traduisent par un niveau d'attractivité professionnelle réduit et par des conditions de travail souvent peu satisfaisantes pour les personnels employés. On observe un turn-over important dans la surveillance humaine en raison des conditions de travail difficiles et un niveau de rémunération faible. Le taux de rotation des effectifs y est élevé,



Les activités de sécurité électronique constituent le segment le plus dynamique du marché de la sécurité privée.

Rapport de la mission d'information sur les enjeux économiques de la sécurité privée.

Un rapport de propositions ■

Fin mai, les députés Jacqueline Maquet et Dino Cinieri déposent leur rapport sur les enjeux de la sécurité privée à l'Assemblée nationale. Objectif affiché de cette mission d'information : «offrir une visibilité forte à un secteur encore trop peu connu et traité et formuler des propositions pour faire évoluer positivement son cadre de régulation et d'exercice pour répondre aux demandes des acteurs.» Parmi la quinzaine de propositions mises en avant : la création d'un Observatoire économique de la sécurité privée, renforcer les moyens humains du CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité) dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2022 «afin d'amplifier sa politique de contrôle des acteurs de la sécurité privée», soutenir le développement d'une culture de la sécurité privée chez les citoyens en valorisant ces activités dans le discours public ou encore renforcer l'information des élèves et des étudiants sur les métiers de la sécurité privée «en facilitant notamment le recours à l'apprentissage dans ces métiers.»



avec un taux de départs de 93,5 % en 2019 ce qui indique des difficultés importantes pour conserver les personnels.» Constat établi par bon nombre de professionnels dans la région mais pas vraiment pour les mêmes raisons. «Il y a aujourd'hui un manque de motivation certaine chez plusieurs agents. Il y a dix ans, tout le monde se battaient pour faire des heures supplémentaires ! Aujourd'hui bon nombre ne veulent plus en faire car ils assurent qu'ils perdront alors leur prime d'activité pour l'emploi. Un salaire, cela se fait également au mérite», assure le dirigeant nancéien. «Avec nos moyens, nous avons toujours mis en avant nos agents et tenté de les valoriser mais c'est parfois difficile quand vous savez qu'une société de sécurité comme la nôtre réalise sur une prestation entre 3 et 5 % de marge.» Le malaise est profond mais pas nouveau.

Formation : un BTS MOS ■

MOS pour Management opérationnel de la sécurité ! Depuis la rentrée 2020, l'Éducation nationale a mis en place, sur la demande des acteurs de la filière, un BTS (brevet de technicien supérieur) couvrant ce secteur d'activité. Ce BTS forme aux emplois d'encadrement d'agents de sécurité dans une entreprise de sécurité ou dans un service interne de sécurité d'une entreprise privée. Objectifs : faire monter en gamme la qualification des professionnels et faire face à la récurrente pénurie de main-d'œuvre. Une quarantaine d'établissements en France dispensent aujourd'hui cette formation.



Face à la reprise de l'épidémie et la possibilité de voir arriver la limitation de certains événements, le secteur de la sécurité privée des personnes pourrait rapidement replonger dans l'incertitude.

SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE : DE LA DYNAMIQUE

Paradoxalement, ce secteur de la sécurité privée s'affiche comme le note le rapport sur les enjeux économiques de la sécurité privée de mai dernier, «comme une filière économique essentielle pour le pays alors que des événements internationaux de grande ampleur se profilent ces prochaines années, qu'il s'agisse de la coupe du monde de rugby, qui aura lieu en 2023 en France ou encore des Jeux Olympiques de Paris prévus en 2024.» Des échéances nationales bien loin des préoccupations régionales et locales. Le quotidien des entreprises régionales de sécurité se traduit par un seul terme : incertitude ! Mais pas pour toutes, la Covid-19 et la crise sanitaire semblent avoir été un déclencheur, voire une aubaine pour les entreprises évoluant dans la sphère porteuse de la sécurité électronique. «Le premier confinement a été un déclencheur. Les entreprises ont pris véritablement conscience de l'importance stratégique de protéger réellement leurs locaux laissés vacants du fait de la non-présence de leurs collaborateurs», explique un dirigeant d'une PME régionale spécialisée dans les nouvelles technologies appliquées au secteur. «Notre secteur est très

ciblé, nous sommes un métier dans le métier. Il y a encore une dizaine d'années, la sécurité humaine prévalait par rapport à la sécurité électronique. Aujourd'hui, le virage est pris et la tendance ne s'arrêtera pas. La sécurité électronique en plein développement avec la démocratisation de l'intelligence artificielle vient en complément de l'intervention humaine.» Un état de fait établi et confirmé par le rapport de la mission d'information sur les enjeux économiques de la sécurité privée. «Les activités de sécurité électronique dont le périmètre recouvre notamment la télésurveillance et l'installation des systèmes électroniques constituent le segment le plus dynamique du marché de la sécurité privée.» Les chiffres fournis dans ce rapport le corroborent. Le seul secteur de la télésurveillance affichait en 2019 près d'un milliard d'euros de CA au niveau national avec une progression constante depuis 2018 de l'ordre de 8 % tandis que le sous-secteur de l'installation des systèmes électroniques affiche les 130 M€. «La nature de ces activités et les gains de productivité technologiques expliquent la bonne santé de ces secteurs», note le rapport. La crise sanitaire semble avoir du bon, pour certains...

Emmanuel VARRIER

Bureaux
Sites industriels
Retail

VOTRE PARTENAIRE SÉCURITÉ DANS LE GRAND EST

Recrute techniciens supérieurs confirmés - Contactez-nous :

03 83 51 26 90 - recrutement@algovisio.com - www.algovisio.com

Vidéosurveillance
Détection intrusion
Contrôle d'accès
Détection incendie
Télésurveillance



CYBERSÉCURITÉ

Cyberattaques : une épidémie incontrôlable... ■

MALWARES (LOGICIELS MALVEILLANTS), RANSOMWARES, PITCHING, DES TERMES AUJOURD'HUI ENTRÉS DANS LE QUOTIDIEN ET LE GLOSSAIRE DE LA SPHÈRE ENTREPRENEURIALE. AVEC LA CRISE SANITAIRE ET LA GÉNÉRALISATION DES RELATIONS NUMÉRIQUES ET DIGITALES À DISTANCE, C'EST TOUT UN CHAMP D'INVESTIGATION POUR LES CYBERCRIMINELS. LES CYBERATTQUES NE SE LIMITENT PLUS AUX GRANDS GROUPES, BIEN AU CONTRAIRE ! LA CIBLE PRINCIPALE DES HACKERS DEMEURE LA PME. SE PROTÉGER DES CYBERATTQUES EST UNE NÉCESSITÉ VITALE, PRÉVOIR LEUR ARRIVÉE EST AUJOURD'HUI UNE QUESTION DE SURVIE.



Si se protéger contre les cyberattaques semblent être aujourd'hui pris en considération par les entreprises, le fait de les anticiper est une nécessité vitale.



«La question n'est pas de savoir si votre structure va être attaquée ? La bonne question est de savoir quand ?» Ce constat n'est pas établi par un professionnel vantant les mérites de ses solutions en matière de sécurité informatique mais d'un dirigeant d'une PME de l'agglomération nancéienne. En juin dernier, ce spécialiste de l'information des gestions adaptées aux usagers et métiers est victime d'une cyberattaque, presque un comble pour cette structure baignant dans cet univers du numérique et du digital. «Tout s'est passé très vite ! Un matin un de nos opérateurs constate l'in-

trusion, et là, tout s'emballa. Nous coupons tout, histoire de ne pas propager la contamination chez nos clients. Nous devenons complètement invisibles, tout simplement inexistant car aucune opération même les plus simples de communication n'est possible», assure le pilote de l'entreprise. Un sentiment d'être seul au monde, «c'est d'une violence terrible !» Déclaration à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), dépôts de plainte, cellule de crise, «la première chose à constater est de voir l'ampleur des dégâts.» Il faudra plus d'un an pour que les choses reviennent à la normale. «Pendant trois mois, vous ne dormez que trois heures par nuit.» La mise en place rapide d'un PRA (plan de reprise d'activité) et le fait de s'entourer d'un cabinet spécialisé dans la cybersécurité «qui nous a mis rapidement à disposition un cloud privé pour pouvoir continuer», permet un retour rapide à une quasi-normalité des activités et des services. «Le PRA est vital. C'est un plan complet qui comprend le plus souvent une cellule de crise, une évaluation des dommages puis le déclenchement d'actions de réparations relatives aux sites, aux serveurs, aux bases de données et à l'hébergement», explique un professionnel du secteur. Un audit de reprise d'activité est à réaliser «avec la nécessité

de s'assurer que la sécurité des réseaux est bien effective en vérifiant qu'aucune faille n'est présente en procédant à des tests d'intrusion réguliers.» Une vigilance de tous les instants. Aujourd'hui la PME a rehaussé son niveau d'exigence en matière de sécurité. De cette expérience violente, le dirigeant de l'entreprise de l'agglomération nancéienne a décidé de la faire partager à ses clients mais également à ses homologues entrepreneurs. «Personne n'est à l'abri !» Reste que la prise de conscience de la part des TPE et PME par rapport à cette véritable épidémie de cyberattaques, qui s'est propagée presque aussi vite que la Covid-19, est encore loin d'être réellement active. «La cybersécurité, c'est pour les grandes entreprises, ce sont elles qui intéressent les hackers et les pirates informatiques, moi avec ma TPE, je ne suis pas concerné.» Ce genre de dires est encore monnaie courante. D'après plusieurs baromètres et études sur les cyberattaques, il ressort que plus de la moitié des entreprises attaquées sont des PME. Le cyberriposte arrive aujourd'hui en tête des risques planant sur l'entreprise. Il serait peut-être temps d'en prendre réellement conscience ! D'après certaines enquêtes, dont notamment celle de l'éditeur Kaspersky, cela ne semble pas vraiment en prendre le chemin. «Une PME sur dix prévoit aujourd'hui de réduire ses dépenses de cybersécurité dans les trois ans à venir du fait de l'impact de la crise sanitaire.» C'est tout l'inverse qu'il faudrait faire...

Emmanuel VARRIER

« La question n'est pas de savoir si votre structure va être attaquée ? La bonne question est de savoir quand ? »

Un dirigeant de PME victime d'une cyberattaque.

Entre pénurie et soutien ■

Un milliard d'euros ! C'est le montant annoncé, à l'occasion du dernier forum sur la cybersécurité à Lille fin septembre, par le gouvernement dans son plan pour lutter contre la pénurie de compétences en matière de lutte contre les cybermenaces dans l'Hexagone. Objectif affiché : tripler le CA du secteur et doubler les effectifs. La demande de compétences en sécurité est devenue supérieure à l'offre. À l'échelle mondiale, près de 70 % des entreprises manquent de spécialistes en sécurité informatique. Une voie royale en matière de formation, des jeunes notamment, mais surtout une urgence de formation continue en interne.



Avez-vous un plan d'action en cas de piratage de votre Système d'Information ?

On se dit tous que ça n'arrive qu'aux autres et pourtant 85% des entreprises, et en particulier des PME, subissent chaque année les préjudices de la cybercriminalité.

Pouvant se chiffrer en centaines de milliers d'euros les pertes peuvent être considérables (arrêt d'exploitation, achat de nouveaux serveurs, d'antivirus, coûts des services d'un cabinet de cybersécurité ...).



Alors, si une cyberattaque vous contraignait à un arrêt complet de votre système d'information comment procéderiez-vous ?

- ▶ Pour monter une cellule de crise
- ▶ Pour effectuer les démarches réglementaires (RGPD) et prévenir vos tiers (fournisseurs, clients, partenaires)
- ▶ Pour identifier les machines infectées
- ▶ Pour restaurer vos sauvegardes en étant sûr qu'elles sont fiables
- ▶ Pour communiquer avec vos salariés et leur indiquer la marche à suivre et les procédures à respecter
- ▶ Pour garantir la disponibilité de vos sites web

ARKETEAM et son équipe de consultants vous proposent de vous accompagner dans la mise en place de votre plan de cyberdéfense et de réfléchir en amont aux démarches à entreprendre en cas de cyberattaque.





PROSPECTIVES

L'intelligence artificielle construit le monde sécuritaire de demain ■

AUTOMATISATION À OUTRANCE, DÉMOCRATISATION DANS LA LUTTE CONTRE LA CYBER-CRIMINALITÉ, L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE FAIT COULER BEAUCOUP D'ENCRE. ENTRE VÉRITABLE ÉVOLUTION ET INQUIÉTUDE RÉELLE D'UNE MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE, LES UTILISATIONS EN MATIÈRE SÉCURITAIRE SE MULTIPLIENT. CAS D'ÉCOLE AVEC L'ÉCOLE MINES NANCY ET L'ARMÉE DE L'AIR QUI COLLABORENT POUR LA SURVEILLANCE DE CERTAINS SITES MILITAIRES.



Scar, robot quadrupède développé par l'École Mines Nancy, vient de réaliser des tests de surveillance sur la base aérienne de Nancy-Ochey. Exemple typique du monde sécuritaire de demain.

© Mines Nancy



Nom de code : Scar ! Signes particuliers : robot quadrupède bourré d'intelligence artificielle (IA) développé par l'école Mines Nancy et permettant la recherche d'objets suspects et la surveillance de zone prédéfinies sur certains sites militaires. Ce n'est pas un scénario d'anticipation mais bien une réalité concrète et palpable. La donne n'est pas nouvelle de l'utilisation de robots dans l'univers de la sécurité. La démonstration faite, le 15 novembre dernier, sur le site militaire de la base aérienne de Nancy-Ochey, s'affiche comme les réelles prémices d'une véritable démocratisation (voire de la mainmise) de l'intelligence artificielle dans le secteur. «Nous allons accompagner l'Armée de l'Air et de l'Espace dans la surveillance locale d'emprises assistée par des outils d'IA. Basée sur la remontée des

besoins du terrain, l'objectif de cette collaboration, initiée par la base de Défense de Nancy, est de mettre l'IA au service des opérateurs et de la surveillance des systèmes dans une approche résolument éthique», explique-t-on chez Mines Nancy. L'école et l'Armée de l'Air viennent de signer un partenariat pour le développement de ces technologies. «En collaboration, nous allons développer des démonstrateurs de robotique autonomes répondant aux besoins de surveillance des sites sensibles. Ils seront développés par des étudiants de l'école, notre TechLab et les forces opérationnelles de la Base de Défense de Nancy et de l'Armée de l'Air et de l'Espace», assure Mines Nancy.

UTILISATION ÉTHIQUE

Les retours d'expérience des exercices effectués seront ensuite partagés afin de favoriser les contacts et développer un réseau d'expert et d'entreprises concernés par ces sujets technologiques. La base aérienne 133 de Nancy-Ochey s'affiche déjà «comme une vitrine technologique grande nature pour les systèmes de surveillance du futur.» La coopération

« Le robot ne remplace pas les métiers, il intervient plutôt en fonction support. »

École Mines Nancy.



Le partenariat signé entre Mines et Nancy et l'Armée de l'Air et de l'Espace devrait voir l'émergence de nouveaux projets.

public-armée se veut un partenariat annoncé comme durable. «Sur le long terme, l'association entre l'Armée de l'Air et de l'Espace et l'école va permettre d'héberger le développement de futurs projets et tests grande nature autour de systèmes de surveillance innovants à la Base de Défense Nancy.» Une chaire spécifique au sein de l'école vient d'ailleurs d'être mise en place. «Elle permettra de faciliter la collaboration académique-recherche avec l'armée. Les outils qui découlent de ce partenariat seront directement co-conçus avec les opérationnels de l'armée pour répondre aux mieux aux besoins.» Les deux partenaires assurent que «cette collaboration est basée sur une utilisation éthique de la robotique et de l'intelligence artificielle.» La grande question, et ce quel que soit le domaine spécifique de la sécurité concerné, est de savoir si l'intelligence artificielle ne va pas supplanter l'activité humaine ? Les agents de sécurité ne laisseront-ils pas la place demain à de véritables «Robocop» genre cyborgs ? «Le robot et son intelligence artificielle ne remplacent pas les métiers. Ils interviennent comme fonction support.» On est rassuré...

Emmanuel VARRIER

L'ère de l'hyper-automatisation ■

Automatisation hier, hyper-automatisation aujourd'hui ! L'intelligence artificielle entraîne cette évolution sociétale et entrepreneuriale. Les écosystèmes de plateformes nécessaires à l'automatisation et de plus en plus de processus opérationnels se nourrissent uniquement de données. La Data, et surtout sa maîtrise, est devenu le véritable enjeu aujourd'hui. Les entreprises, tous secteurs confondus, ne semblent plus avoir d'autres choix que d'investir dans des technologies toujours plus sophistiquées pour gérer ces quantités abyssales de données. L'univers de la sécurité n'échappe pas à la règle. Quid de l'humain dans tout cela ?





AB SECURITE

QUAND VOTRE SÉCURITÉ DEVIENT NOTRE PRIORITÉ



ÉTUDE | CONCEPTION | RÉALISATION | MAINTENANCE



Détection intrusion

Protégez-vous grâce à nos systèmes de détection intrusion.



Vidéosurveillance

Installateur de vidéosurveillance certifiée: Professionnels & Particuliers



Contrôle d'accès

Pour une meilleure gestion des identités et des accès



Automatisme industriel

Spécialiste de l'automatisme industriel, AB Sécurité développe des solutions d'ouverture automatique



Système sécurité incendie

Un système d'alarme incendie performant: œuvrez pour un système d'alarme incendie complet, performant et fiable



Télésurveillance certifiée

Ab Sécurité a toujours un œil sur votre patrimoine grâce à nos solutions de télésurveillance certifiée

Vous souhaitez en savoir+?

www.absecurite.net



NANCY | EPINAL | METZ | CHAUMONT | BAR LE DUC | SAINT DIZIER | BEAUNE



SÉCURITÉ SANITAIRE

Protocole sanitaire : la remobilisation en entreprise ■

ALORS QUE LA 5E VAGUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE A DÉMARRÉ DE FAÇON IMPORTANTE, GOUVERNEMENT COMME FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET MEDEF TERRITORIAUX, ONT DEMANDÉ AUX ENTREPRISES DE SE REMOBILISER EN INTERNE QUANT À LA NOUVELLE OFFENSIVE DE LA COVID-19. MOT D'ORDRE : APPLIQUER AVEC RIGUEUR L'ENSEMBLE DES RÈGLES SANITAIRES. LE NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE, ENTRÉ EN VIGUEUR CE 29 NOVEMBRE, CIBLE PARTICULIÈREMENT LA RESTAURATION COLLECTIVE.



Le port du masque reste la pierre angulaire de la prévention en entreprise.



Pour tenter de comprendre où nous allons dans cette crise sanitaire inédite et qui ne semble pas vouloir nous lâcher de sitôt, il faut revenir en arrière. 16 mars 2020. Le président de la République, Emmanuel Macron annonçait le premier confinement. La France vécut sous cloche, chloroformée, dans le silence, jusqu'au 10 mai. Le monde de l'entreprise fut impacté au premier chef. Remémorons-nous ces chiffres témoignant d'un fait d'une ampleur inégalée. En avril 2020, près de 9 millions de salariés se sont trouvés au chômage partiel, soit 832 millions d'heures chômées, 2,8 semaines par salarié en moyenne - sur la

base de 35 heures -. Ce choc économique perdura, avec un nouveau confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020, avec à la suite, un couvre-feu jusqu'au 20 juin. Juin 2021, c'est également à cette période que le gouvernement recommanda la fin du télétravail à 100 %. Ces dernières semaines, le travail à domicile concernait moins de 5 % des salariés. La Covid-19 n'est, on le rappelle, pas une maladie anodine. Fin novembre, 7,62 millions de Français l'ont contractée. 120 000 en sont morts. Dans une crise instable, qui fait passer chacun d'entre nous par des adaptations jamais vues dans le passé (masques, pass sanitaire), la bonne nouvelle a été celle du vaccin. Près de 52 millions de Français ont reçu une première dose (77 % de la population), pas loin de 47 millions présentent un schéma vaccinal complet (70 %) et déjà plus de 6 millions ont reçu leur rappel. Pourtant, tout cela ne semble pas encore suffire pour terrasser ce virus.



AÉRER LES LOCAUX TOUTES LES HEURES...

Dans les multiples tentatives d'explications des raisons et des chaînes de contamination, l'une a retenu l'attention : celle émanant de la sphère professionnelle. Beaucoup de données ont été lancées, souvent à l'emporte-pièce, sur le sujet. Une analyse émanant de l'Institut Pasteur est intéressante. Elle révèle comme première source de contamination en milieu professionnel, la cantine



Port du masque, distanciation, aération et déjeuner en solo : ce sont les bases du protocole sanitaire en entreprise entré en vigueur le lundi 29 novembre 2021.



L'inspection du travail renforce ses contrôles ■

Depuis le début de la crise sanitaire, l'inspection du travail a multiplié les contrôles dans les entreprises quant à l'application des mesures de prévention face à la Covid-19. Plusieurs centaines de mises en demeure ont été adressées aux entreprises ne respectant pas leurs obligations de prévention. Les agents de l'inspection ont notamment pour mission de vérifier systématiquement les mesures prises contre les risques de contamination. Ici, les points de vigilance portent sur les espaces et locaux de travail, d'hébergement et de restauration collectifs. Chaque intervention fait l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif. Lorsque la situation l'exige ou en l'absence persistante de mise en œuvre des mesures de prévention requises, les agents de contrôle de l'inspection du travail disposent d'outils juridiques et de prérogatives qui leur permettent d'imposer les mesures de protection nécessaires et leur mise en œuvre effective : mise en demeure par la DREETS en cas de situation dangereuse qui peut aboutir à établir un procès-verbal si l'entreprise ne donne pas suite, procès-verbal, référé judiciaire s'il existe un risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique des salariés. Dans neuf cas sur dix, une mise en demeure est suivie d'effets.



ou la cafétéria. C'est l'un des points majeurs du nouveau protocole sanitaire entré en vigueur ce lundi 29 novembre dans les entreprises, avec une obligation des distances de sécurité de deux mètres entre chaque salarié. La ministre du Travail, Elisabeth Borne, a apporté des précisions : «*Quand on est à table, on ne porte pas le masque. Donc, on ne mange pas face-à-face.*» Autre facteur décisif : l'aération des locaux. La Haute autorité de santé recommande ce geste cinq minutes toutes les heures. Pour les réunions en présentiel, il est recommandé de respecter les distances d'un mètre par rapport à ses collègues. La question se pose : faut-il porter le masque quand on est seul dans son bureau ? Non. En revanche, dès qu'on est avec des collègues et dans un espace de travail fermé, il s'impose. Si le télétravail est recommandé, il n'y a là, aucune mesure d'obligation faite à l'employeur. Les partenaires sociaux ne sont pas demandeurs du retour de la fixation d'un nombre minimum de jours pour ceux pouvant travailler à la maison. Ce n'est pas l'objectif du gouvernement non plus. On l'a compris, dans la dernière ligne droite avant Noël, le leitmotiv est au resserrement de boulons sur les conditions de travail en présentiel. En entreprise, l'un des vecteurs de bon sens consiste à limiter les jauges de réunions ou de rassemblement de salariés. Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, le synthétisait les jours derniers : «*Il s'agit de réenclencher une dynamique afin d'éviter des mesures contraignantes dans quelques semaines.*» Quid des traditionnels pots de fin d'année en entreprise ? La réponse est dans la question. Comme sur le télétravail, le gouvernement a choisi la méthode douce et ne compte pas interdire ces temps de convivialité... néanmoins fortement déconseillés. Si malgré tout, l'envie était là de fêter la fin d'année au bureau, ce sera dans le



La remontée de l'épidémie et surtout l'arrivée d'un nouveau variant entraînent un retour à la vigilance dans l'écosystème entrepreneurial

strict respect des gestes barrières. Soit être à deux mètres de ses collègues si on retire le masque pour prendre un verre. La consigne est tout simplement d'éviter d'en faire. On peut très bien boire une coupe de champagne dans son bureau en solo, avec modération. On le voit, si cette avalanche de consignes et recommandations ajoute aux contraintes déjà

lourdes, elle est préventive. Un nouveau confinement dur s'apparenterait à une apocalypse économique et sociétale. Il nous faut apprendre à quitter ce déni de pensée d'une Covid-19 présente sur un temps court pour entrer dans l'acceptation qu'il sera notre quotidien pour bien longtemps encore, sans doute...

Laurent SIATKA



L'inspection du travail va renforcer ses contrôles pour la bonne application du nouveau protocole sanitaire dans les entreprises

CYBERMENACES, COMMENT PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE ?

LORGEV VOUS ACCOMPAGNE



1. Bénéficiez de nos conseils et de notre expertise grâce à un diagnostic de vos risques en la matière.
2. Vous êtes accompagné dans la mise en place de mesures de sécurité par un de nos experts.
3. Vous gagnez en **sécurité** & **sérénité**.

Pour tout contact :
s.pizelle@lorgec.fr
03.83.50.99.99



Expertise comptable
& conseils
www.lorgec.fr





ESCROQUERIES AUX ENTREPRISES

Quand le «quoi qu'il en coûte» tombe aux mains des fraudeurs... ■

POUR ÉPAULER LES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19, UN PLAN D'URGENCE COLOSSAL ET TENTACULAIRE A ÉTÉ MIS EN PLACE DEPUIS PLUS D'UN AN. CES SOUTIENS D'URGENCE PORTENT LE NOM D'ACTIVITÉ PARTIELLE, FONDS DE SOLIDARITÉ, PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)... ET ATTISENT LES FRAUDEURS QUANT À LA SPOLIATION DES AIDES ET SOUTIENS BANCAIRES. COMMENT L'ENTREPRISE, PREMIÈRE VICTIME DES ARNAQUES EN TOUT GENRE, PEUT-ELLE S'EN PRÉMUNIR ? ÉLÉMENTS DE RÉPONSE.



Dans un contexte économique tendu, les chefs d'entreprise doivent redoubler de vigilance face aux multiples tentatives d'escroqueries.

Les arnaques aux entreprises, ce n'est pas nouveau. Le phénomène s'est amplifié avec la Covid-19. Les pouvoirs publics ayant déployé un labyrinthe de dispositifs et de subventions, cela a aimanté les fraudeurs. Fin 2020, Traclin, le service de renseignement financier de Bercy avait transmis plus de 100 dossiers de détournement à la justice, représentant un préjudice de près de 30 M€ pour l'État. Le ministère du Travail évaluait au printemps dernier à 180 M€ la fraude au chômage partiel. Même le fonds de solidarité n'a pas échappé à cette tendance. Bercy évoquait «l'existence probable de réseaux organisés de détournement des dispositifs publics mis en place dans le cadre de la crise.» Dans ce qui apparaît comme une toile aux contours infinis et insondables, l'une des

arnaques type a été ces e-mails et/ou appels frauduleux visant à escroquer les entreprises ayant des salariés en activité partielle : les malfaiteurs se font passer pour l'Agence de services et de paiement, font croire à l'entreprise qu'elle a reçue à tort l'allocation d'indemnité partielle, lui demande de reverser le montant sur un compte indiqué par mail - celui de l'usurpateur. L'entreprise ne reverra jamais son argent. Également, selon Traclin, le détournement de PGE constitue un nouvel eldorado. Process de la même veine : usurpation d'identité d'un vrai patron, demande de prêt, compte sur lequel est reçu l'argent qui file tout droit à l'étranger. Cette porosité des PGE tient à l'absence de conditions d'affectation des fonds et d'encadrement quant à leur utilisation finale. Conséquence : ils ne seront

sans doute jamais remboursés et serviront à d'autres fins, délictueuses potentiellement. Numéro un sur le podium des escroqueries visant les entreprises, et ce, bien avant la pandémie, les faux ordres de virement. Cela représente sur la décennie des centaines de millions d'euros.

LE CHEF D'ENTREPRISE N'EST PAS DÉMUNI...

Cette arnaque, réalisée par e-mail ou par téléphone, est une menace permanente pesant sur une TPE, une PME. Cela peut fragiliser sa santé financière, voire la faire péricliter. Les bases de la prudence : vérifier l'existence et l'application de procédures internes relatives aux virements, sensibiliser régulièrement les équipes financières et comptables, lesquelles sont susceptibles d'être contactées par l'escroc, les former au bon usage des moyens informatiques, aux dangers des réseaux sociaux, à la protection de l'information, ne pas rendre public l'organigramme de l'entreprise, filtrer les renseignements mis en ligne sur ses sites internet, ne communiquer aucun code confidentiel par téléphone, fax ou e-mail. Ici, le chef d'entreprise n'est pas démuni. Aux côtés du site officiel cybermalveillance.gouv.fr, de la plateforme Signal Spam, de nombreux interlocuteurs existent pour se prémunir, réagir, faire face à une escroquerie, au travers de procédures, de listes noires de sites non autorisés, de mises en garde émanant de l'Autorité des marchés financiers, du Regafi - registre officiel des agents financiers -, de la Commission nationale informatique et libertés, de la Direction générale des finances publiques, de la Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, de la Direction générale des douanes et droits indirects. Enfin, le numéro vert, gratuit, Info Escroqueries au 0 805 805 817 est une plateforme, composée de policiers et de gendarmes, lesquels conseillent et orientent les victimes.

Laurent SIATKA

« En cas de fraude avérée ou tentative, l'entreprise doit rapidement déposer plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. »

5 conseils pour protéger votre système d'information



Protéger vos données avec des mots de passe complexes

"Oubliez 123456"



Identifier les utilisateurs de vos données

"C'est plus facile de trouver le coupable !"



Disposer d'une solution de cyber-sécurité efficace

"Mort aux ransomwares !"



Solution de sauvegarde

"Ayez la tête dans les nuages"



Munissez-vous d'un plan de continuité d'activité

"On ne sait jamais !"

**System Solutions vous accompagne, dans votre région,
depuis 25 ans sur vos projets de :**



CLOUD HYBRIDE



OPTIMISATION DES
PERFORMANCES



RENOUVELLEMENT
DE VOTRE
INFRASTRUCTURE



VIRTUALISATION
DES POSTES DE
TRAVAIL

**Pour plus d'information, rendez-vous sur les sites :
systemsolutions.com et systemsolutions.cloud**





SÉCURITÉ DES SALARIÉS

La sécurité des salariés au travail, un atout pour les entreprises ■

ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET MENTALE DE SES SALARIÉS FAIT PARTIE DES PRINCIPALES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR. EN EFFET, UNE BONNE GESTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ DES EMPLOYÉS PERMET D'AUGMENTER LES PERFORMANCES AINSI QUE LA RENTABILITÉ DE L'ENTREPRISE. QUELLES SONT LES MESURES À METTRE EN PLACE POUR DÉVELOPPER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

En plus des accidents de travail et des maladies professionnelles, les dirigeants doivent également protéger leurs collaborateurs contre les risques psychosociaux, dont le burn-out, l'angoisse réactionnelle, le surmenage, le stress et bien d'autres. Garantir la sécurité de ses effectifs permet non seulement d'accroître la productivité de l'entreprise, mais aussi de préserver sa notoriété. Les accidents de travail peuvent nuire à l'image de marque des sociétés ce qui engendre des problèmes économiques. Employés doivent également respecter les consignes de l'employeur et le règlement intérieur, alerter en cas de danger, porter les équipements de protection et assister aux actions de formation afin de garantir leur

sécurité ainsi que celle de leur collègue. Afin de maintenir une sécurité optimale au sein des entreprises, les dirigeants doivent opter pour un plan d'action permettant de supprimer les risques ou de les minimiser, de choisir les équipements adaptés aux conditions de travail et de former le personnel aux risques d'accidents.

ÉVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques constitue une étape primordiale de la démarche de prévention. Elle permet aux dirigeants d'identifier, d'analyser et de classer les différents risques professionnels, rencontrés par les salariés, afin de définir les actions de pré-

vention à mettre en place. Pour réaliser un diagnostic complet des besoins de l'entreprise en termes de sécurité, les réclamations, les avis et les propositions d'amélioration des travailleurs, doivent être pris en considération. Les dirigeants doivent réévaluer régulièrement les actions adoptées. L'objectif étant de s'assurer qu'elles sont toujours en adéquation avec l'évolution des conditions du travail.

LE CHOIX DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Le choix des équipements permettant d'assurer la protection des salariés au

**Les Tablettes
Lorraines**
VOTRE HEBDOM DAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Publiez une
annonce légale



Tarifs



Demande
d'inscription



Connexion

Rendez-vous sur www.tablettespro.fr

Votre annonce légale EN LIGNE

- > Publiez dans toute la France
- > Devis instantané
- > Attestation officielle immédiate

Je publie mon annonce Légale





travail dépend du secteur d'activité. Il doit être adapté à l'activité professionnelle effectuée, mais aussi aux différents dangers menaçant la sécurité des travailleurs. D'autres critères sont également à prendre en considération, entre autres le confort des utilisateurs, le degré de protection, le respect des normes de sécurité, la facilité d'usage et la durée de vie de l'équipement. Les dirigeants doivent également accorder une grande importance à l'entretien, à la réparation, ainsi qu'au remplacement de ces outils. Les employés, pour leur part, sont tenus de respecter les conditions d'utilisation, d'entretien et de stockage de ces équipements.

FORMER ET INFORMER LE PERSONNEL

L'ensemble des salariés doit bénéficier d'une formation aux différents risques d'accidents et d'incidents au travail. Celle-ci leur permettra de connaître les différentes mesures à prendre en vue d'exercer leurs tâches en toute sécurité et dans de bonnes conditions, telles que les règles de sécurité de base et les gestes à adopter en cas d'incidents graves nécessitant une évacuation rapide (explo-



Les chefs d'entreprise sont tenus d'une obligation de sécurité à l'égard de leurs salariés.

sion, incendie, etc.). Ces séances de formation doivent être organisées régulièrement. Par ailleurs, l'installation des signalisations, claires et comprises par tous, contribue à la prévention des risques au sein du travail. Elle permet également d'identifier le matériel de premiers secours, les matières dangereuses, les tuyauteries, l'évacuation,

les voies de circulation, les atmosphères explosives et bien d'autres. La mise en place d'une politique de prévention et de gestion des risques au travail permet à l'entreprise de minimiser les coûts liés aux accidents de travail, aux décès, mais aussi aux maladies professionnelles.

MH

L'HIVER EST LÀ...

pensez dès maintenant à vos EPI !

Alliez sécurité et confort

Essayage dans vos locaux de 7h à 19h00









mat & provet

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ :

Marjolaine Cutajar

06 99 34 60 90

m.cutajar@matprovet.com

www.matprovet.com

4 Za Linchamps Bas

54280 Champenoux





PROTECTION DES PERSONNES

Comment protéger ses salariés des agressions ? ■

LES AGRESSIONS VERBALES ET PHYSIQUES QUANT AU PERSONNEL SONT EN RECRUESCENCE. CETTE VIOLENCE EST MISE RÉGULIÈREMENT EN EXERGUE DANS LES SERVICES PUBLICS. LE SECTEUR PRIVÉ N'EST PAS NON PLUS ÉPARGNÉ. DÈS LORS, COMMENT UNE ENTREPRISE, PLUS ENCORE UNE TPE, PEUT-ELLE RENFORCER LA PROTECTION DE SES COLLABORATEURS ET PORTER CES FAITS SUR LE TERRAIN JUDICIAIRE ? ÉLÉMENTS DE RÉPONSE.



De la prévention au terrain judiciaire, les employeurs ne sont pas démunis face aux situations d'agression sur leur personnel.

Pôle emploi, CAF, CPAM, Finances publiques, Poste, Police, pompiers... Régulièrement, les médias relatent des faits d'agression sur ces agents des services publics de la part d'usagers. Travailleurs sociaux, infirmières, médecins, guichetiers, téléphonistes... sont également des cibles privilégiées. Ces faits se déplacent dans le cercle de l'entreprise. Nombreux sont les secteurs d'activité où les travailleurs sont exposés aux risques de violences sous toutes ses formes. Comment dès lors prévenir ces actes de personnes gravitant dans l'écosystème professionnel des salariés ? Après la violence interne à l'entreprise, celui de la violence externe, de sa prévention à son traitement, préoccupe de plus en plus les spécialistes de la protection de la santé des travailleurs. Quand certains secteurs comme les banques, par exemple, ont mis des mesures de sécurité importantes depuis longtemps, il reste beaucoup à faire dans de nombreuses entreprises, car il faut en convenir, la violence externe reste un sujet tabou. Les agressions ne sont pas seulement le fait de déséquilibrés ou de cambrioleurs, mais dans la majeure partie des cas, les incidents ont

lieu avec des clients. La solution adéquate et appropriée est d'agir sur l'organisation du travail et au niveau de la formation et de l'information du personnel, avec ce précepte : avoir des collaborateurs connaissant bien leur métier dans le service des réclamations. Le client y arrive souvent mécontent. S'il a affaire à quelqu'un qui ne sait pas lui répondre, la situation risque de dégénérer.

NE PAS BANALISER LES SITUATIONS CONFLICTUELLES

Au-delà des qualifications professionnelles, les salariés peuvent aussi être formés à la gestion des conflits, à la négociation. Quant à l'organisation des tâches, des rotations de personnel entre les postes en lien avec le public et ceux plus protégés permettent de limiter l'usure et la

fatigue. Lors d'un entretien en clientèle ou lors d'une embauche, il est nécessaire de prévenir ses collègues quand l'entrevue commence à mal tourner. L'aménagement d'un local joue aussi leur rôle. Un client maintenu en attente une demi-heure ou plus dans une salle mal éclairée, surchauffée, sans aucun confort, sera susceptible à une irritabilité accrue. Outre les mesures d'accompagnement et de soutien aux salariés, l'entreprise dispose d'une batterie d'actions sur le terrain juridique à l'encontre des auteurs d'agressions sur leurs salariés. Cette possibilité d'aller en justice est souvent méconnue, ce qui conduit l'entreprise, à tort, à en assumer le coût sur sa trésorerie. D'une manière générale, l'employeur peut agir en réparation du préjudice causé par le tiers responsable, ainsi que son assureur le cas échéant. Généralement, le préjudice indemnisable pour l'employeur concerne prioritairement les salaires et charges sociales versées au titre de la période d'incapacité, dans le cadre de la garantie conventionnelle de maintien de salaire. Bien entendu, l'employeur peut obtenir de l'auteur du dommage la prise en charge de ses frais de justice et, selon les situations, d'autres coûts. En tous les cas, la réaction face à l'agression d'un salarié doit être adaptée, mais jamais banalisée. Le risque zéro n'existe pas, d'autant que le salarié peut être victime de violences dans le cadre de sa vie extraprofessionnelle. On touche ici aux limites de l'obligation de sécurité de l'employeur. Les deux sphères, professionnelle et privée, étant de moins en moins étanches, surtout avec les nouvelles formes de travail accélérées depuis le début de la crise sanitaire.

Laurent SIATKA

« Les actes de violence peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur des salariés agressés. Les séquelles physiques ou psychiques, nécessiter un arrêt de travail prolongé. »



SÉCURITÉ EN ENTREPRISE

Comment améliorer la culture sécurité au travail ? ■

LA CULTURE SÉCURITÉ FAIT PARTIE DE LA CULTURE GLOBALE DE L'ENTREPRISE. ELLE COMPREND NOTAMMENT LES ATTITUDES, LES COMPORTEMENTS ET LES VALEURS DES COLLABORATEURS CONCERNANT LES ASPECTS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL. D'AILLEURS, UNE FORTE CULTURE SÉCURITÉ EST UN RÉEL ATOUT POUR RÉDUIRE LES ACCIDENTS, MAIS AUSSI POUR AUGMENTER L'EFFICACITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENTREPRISE.

La sécurité au travail constitue un élément indispensable qui permettra à chaque individu dans l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Chaque structure a ses propres spécificités, ses risques et ses contraintes. Pour développer sa culture sécurité, il y a cinq étapes essentielles à suivre : l'implication du capital humain, l'identification des risques liés à l'activité de l'entreprise, la fixation des objectifs stratégiques, la communication autour du changement et le suivi d'une politique de récompense.

IMPLIQUER LE CAPITAL HUMAIN

Liée au bien-être, la sécurité représente un investissement et un facteur clé de réussite pour l'entreprise. Dans les activités industrielles qui comportent des opérations dangereuses, le développement d'une culture sécurité est une nécessité. Pour la renforcer davantage, les dirigeants et l'ensemble des salariés doivent être impliqués dans la démarche. En ce sens, l'entreprise doit élaborer des politiques pour encourager les collaborateurs à effectuer correctement leurs tâches et ne pas suivre de mauvaises pratiques. D'où la nécessité d'une bonne communication, qui permettra d'encourager les employés à signaler les problèmes et les incidents avant d'impacter négativement l'activité de l'entreprise. Une erreur détectée rapidement permettra de gagner beaucoup de temps et d'argent à l'entreprise.

ÉTABLIR UN INVENTAIRE RÉALISTE DES RISQUES

Pour renforcer la sécurité au travail, il est primordial d'identifier les risques auxquels les salariés sont exposés. La démarche repose sur la consultation des modes opératoires, l'observation des situations de travail, et l'interview des collaborateurs. En prenant en considération leurs opinions, l'inventaire réalisé sur les risques sera réaliste et pertinent. Il permettra de mettre en place des solutions efficaces et adéquates avec les conditions du terrain. Signalons que ce projet de changement doit être borné dans le temps.



Le renforcement de la culture sécurité a un impact positif sur la performance et la productivité de l'entreprise.

FIXER DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En fonction de l'importance des risques évalués, l'entreprise doit fixer des objectifs stratégiques et tactiques en matière de la sécurité. Suivant ses orientations, l'entreprise doit ensuite planifier des plans d'actions à court ou moyen terme. Chaque action conduite doit faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit en effet de comparer les résultats avec les objectifs fixés. Pour mesurer l'efficacité des actions et l'augmentation de la culture sécurité, la mise en place de critères ou d'indicateurs est nécessaire.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le renforcement de la culture sécurité est une étape vers une meilleure gestion des risques rencontrés dans les différents métiers. Elle vise à promouvoir, partager et améliorer les comportements sécurité, afin de les rendre natu-

rels. L'accompagnement vers de nouvelles pratiques de sécurité implique la formation continue des salariés et celle des nouveaux embauchés. Pour promouvoir cette culture de sécurité, il est essentiel de communiquer sur les moyens mis en place, l'atteinte des objectifs et sur la contribution de chacun à la prévention des risques.

SUIVRE UNE POLITIQUE DE RÉCOMPENSE

Une politique de récompense est un système mis en œuvre par une entreprise qui fournit des récompenses aux employés qui atteignent des objectifs en relation avec la sécurité au travail. Grâce à l'ensemble de ces étapes, les risques diminuent et la culture de la sécurité dans l'entreprise augmente. Suivre une politique de récompense permettra également de créer un climat de cohésion, qui participe à l'amélioration de la productivité de l'entreprise.

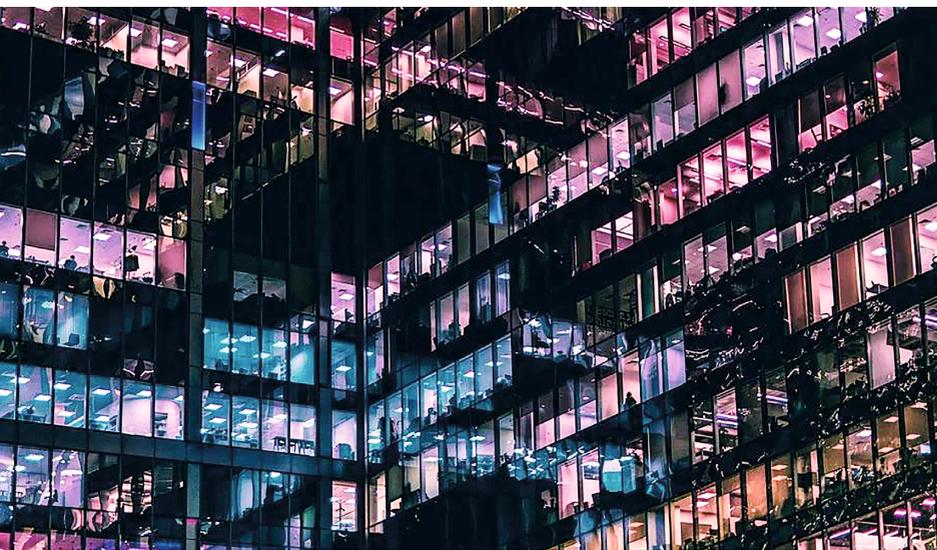
SM



ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Entreprise : quelles mesures pour protéger ses locaux professionnels ? ■

LA SÉCURISATION DES LOCAUX SE PLACE, AUJOURD'HUI, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE TOUTE ENTREPRISE, QUEL QUE SOIT SON SECTEUR D'ACTIVITÉ. DANS LA DIVERSITÉ DES RISQUES, CEUX D'INCENDIE, D'INTRUSION ET DE VOL SE SITUENT À UNE PLACE MALHEUREUSEMENT PRIVILÉGIÉE. CES DERNIERS PEUVENT ÊTRE MINIMISÉS, ET MÊME ÉVITÉS, EN PRENANT CERTAINES MESURES ASSURANT LA SÉCURITÉ DU SITE ET DES PERSONNES.



La sécurité des locaux professionnels est un enjeu majeur pour les entreprises.

Toute entreprise, quelle que soit sa taille, est exposée à une multitude de risques qui peuvent porter atteinte à la sécurité de leurs bâtiments et causer des dommages corporels ou encore des dégâts matériels pouvant s'avérer irréparables. Pour se protéger de manière efficace contre ces dangers menaçant les locaux et par conséquent les personnes qui les fréquentent, les dirigeants doivent mettre en place des mesures de protection assurant la sécurité du site.

LES ACTIONS PRIORITAIRES

Côté incendie, il s'avère que toute action de prévention est avant tout une question de conception des ouvrages selon des dispositions techniques de mise en sécurité permettant, notamment, l'évacuation rapide et en bon ordre des occupants, l'intervention facile des secours et la limitation de la propagation du feu. Pour se prémunir de l'incendie, les dirigeants doivent aussi délimiter les zones fumeurs et apposer devant chaque accès des panneaux d'interdiction de fumer, installer des détecteurs d'incendie, limiter

la quantité de matériaux combustibles stockés dans les zones de production et les entreposer à une distance d'au moins dix mètres des bâtiments. L'objectif étant de créer une barrière coupe-feu naturelle. Nettoyer et débroussailler régulièrement les abords des établissements et entreposer les déchets dans une benne métallique fermée ou un compacteur à déchets éloignés de dix mètres minimum des bâtiments est aussi crucial. Les risques d'intrusion et de vols, quant à eux, peuvent être limités en conservant une longueur d'avance sur les malfaiteurs. Plusieurs mesures s'imposent dans ce sens, dont : la mise en place d'un système d'éclairage extérieur (piloté par exemple par des détecteurs de présence), l'installation de clôture efficace constituée d'un grillage thermo-soudé ainsi que la mise en œuvre d'une procédure d'alerte des secours. Les professionnels sont également invités à ceinturer l'intégralité du site, contrôler les visiteurs, leur remettre un badge et une copie du livret d'accueil, verrouiller les accès hors période d'activité ou encore se fier à la technologie en installant une alarme d'intrusion reliée à un système

de télésurveillance. À ce niveau, les caméras ainsi que les alarmes sont des dispositifs indispensables pour sécuriser efficacement un bâtiment professionnel. Il reste à noter qu'en cas de risques réels les dirigeants peuvent même opter pour une externalisation sur mesure en faisant appel aux services des sociétés de gardiennage physique.

ASSURANCE DES LIEUX DE TRAVAIL

L'assurance d'entreprise joue un rôle primordial dans la gestion des risques pouvant nuire à la sécurité des locaux professionnels et les dommages que ceux-ci peuvent entraîner. Permettant d'assurer les murs, mais aussi le contenu tel que le mobilier, le matériel et les marchandises qui pourraient être endommagés lors d'un sinistre, l'assurance des locaux professionnels offre les moyens nécessaires à la reprise au plus vite de l'activité de l'entreprise après avoir subi un sinistre affectant ses lieux de travail. Pour un incendie, sont garantis les dommages subis par les biens au cours de l'incendie, ainsi que les risques annexes comme la fumée sans incendie, la chute de la foudre, l'implosion ou l'explosion, les dommages électriques, etc. L'assurance couvre également les biens des bâtiments voisins si ceux-ci sont endommagés par les dégâts subis. De plus, elle inclut des garanties liées aux dommages engendrés par un vol, un vandalisme ou une détérioration suite à une tentative de vol. Le bris de glace causé par les risques cités auparavant est couvert par l'assurance. Cette dernière prend en charge les vitres, vitrines, enseignes et glaces incorporées, ainsi que les biens en vitrine. Il reste à noter que le montant encaissé par l'entreprise en cas de sinistre dépend de la valeur déclarée lors de la souscription de l'assurance.

FED

Simplifiez la diffusion de vos MARCHÉS PUBLICS !



MarchésPublics.pro

Solutions sur mesure

**Vos marchés
juridiquement
sécurisés**

**Assistance
complète
GRATUITE**

**Tarification
à l'acte sans
abonnement**

Forfait Eco à 90€ ht*



Héloïse Ettinger

☎ 06 22 94 16 98

@ h.ettinger@tabletteslorraines.fr

Une Question?

Une présentation sans engagement?

CONTACTEZ NOUS !

* Sur les Marchés inférieurs à 90 000€ ht

www.marchespublics.pro

LA GAZETTE
SOLUTIONS

Votre partenaire Annonces Légales & Formalités



MANAGEMENT

Prévenir la santé mentale des salariés pour éviter les départs ■

APRÈS 18 MOIS DE TÉLÉTRAVAIL SUBI, NOMBRE DE SALARIÉS SONT RETOURNÉS SUR SITE. LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DE LEUR ÉTAT PSYCHOLOGIQUE, LEUR RAPPORT AU TRAVAIL ET LEURS ATTENTES, AVEC L'ÉTUDE D'EMPREINTE HUMAINE SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES SALARIÉS.



55 % des personnes désireuses de changer d'emploi après la crise sont en situation de détresse psychologique.



Un tiers des salariés souhaite activement rechercher un autre emploi après la crise et déjà 16 % déclarent avoir quitté leur entreprise par choix, depuis le début de la crise. Les résultats de la 8e vague du baromètre(*) OpinionWay pour Empreinte Humaine, cabinet spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail (QVT) ont de quoi affoler. Parmi les facteurs qui poussent les salariés à vouloir quitter leur entreprise, figure la quête d'un autre cadre de vie, mais aussi un état de santé psychologique dégradé. Les deux étant finalement intimement liés : l'atteinte de la santé mentale expliquant les changements de priorité de vie. Ainsi, 55 % des personnes désireuses de changer d'emploi après la crise sont en situation de détresse psychologique. «*Le lien entre santé mentale dégradée et risque de départ de l'entreprise est clair. Pour éviter les départs et les désengagements futurs, les entreprises et organisations doivent renforcer leur politique de santé psychologique et qualité de vie au travail*», soutient Christophe Nguyen, président d'Empreinte Humaine et psychologue du travail. Autres chiffres alarmants, 38 % des travailleurs sont considérés en détresse psychologique et 33 % en dépression avec traitement

médicamenteux. Enfin, le taux de burn-out continue d'exploser, en progression de 25 % depuis mai dernier et affectant aujourd'hui 2,5 millions de personnes.

PRÉVENTION PSYCHOSOCIALE

Ainsi, pour éviter cette vague de turnover alors que la situation du marché de l'emploi se tend, les entreprises ont intérêt à mettre en place des actions de prévention des risques psychosociaux. Leurs actions ayant clairement des impacts positifs sur la santé mentale des salariés. Une partie des entreprises se sont d'ailleurs emparées du sujet : ainsi, un tiers des salariés déclarent que leur direction démontre sa préoccupation pour la prévention du stress, un autre tiers affirme que celle-ci considère que la santé psychologique est aussi importante que la productivité. Pour un autre tiers encore, tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués. La «*sécurité psychosociale*» démontre toujours son effet positif sur la santé mentale des salariés : cette dernière serait de 30 points supérieure dans les entreprises où ont été engagées des actions en ce sens.

DES MANAGERS PLUS CONFIANTS

Autre bonne nouvelle, alors que le télétravail s'inscrit durablement dans les modes de travail avec un travail hybride et moins de *full remote*, la notion de confiance, évoquée souvent comme un frein au déploiement du télétravail, serait bien présente au sein des organisations pratiquant le travail à distance. Ainsi, pour huit salariés sur dix, leur manager leur fait confiance en télétravail. Si autant estiment être dignes de cette confiance, car efficaces en télétravail, un salarié sur deux ne dit pas à son manager qu'il traite de sujets personnels (aller cher-

cher les enfants, rendez-vous médicaux...), pendant sa journée de télétravail. Autre bémol qui entame la confiance des managers, six sur dix indiquent encore que le retour au bureau permet d'être certain que les salariés travaillent ou non. Un retour qui est finalement plébiscité par les télétravailleurs, avec un tiers qui déclarent que le télétravail est une contrainte pour eux et qui «*saturent*», et la moitié qui se sont aperçus qu'ils étaient plus efficaces au bureau pour effectuer certaines tâches. Si le travail à distance serait optimal pour la concentration, le calme et la gestion en parallèle des contraintes et responsabilités personnelles pour les télétravailleurs, le bureau reste indispensable pour leur permettre de se sentir utiles et trouver du sens au travail, ou encore vivre des expériences de travail positives, collaborer avec leurs collègues, avoir des interactions sociales et obtenir un retour sur leur travail ou partager leurs difficultés.

SENTIMENT D'INVISIBILITÉ

Ainsi, un télétravailleur sur deux se sent moins reconnu lorsqu'il télétravaille que lorsqu'il est présent au bureau. Ils sont tout autant à avoir moins de retour sur la qualité de leur travail. Les managers sont unanimes sur l'importance du bureau pour connaître l'état moral de leurs collaborateurs, créer et entretenir la cohésion, coordonner les équipes, gérer les éventuels conflits et faire des retours sur le travail fourni. Néanmoins, six managers sur dix avouent ne pas savoir comment donner du sens au télétravailleurs pour les faire revenir. Les réticences des télétravailleurs restent encore nombreuses : mauvais climat de travail, mauvais management ou encore la crainte de débats houleux dans l'entreprise entre pro et anti-vaccins.

(*) 8ème vague du Baromètre «*Santé psychologique des salariés en période de crise*», OpinionWay pour Empreinte Humaine, réalisée en ligne du 28 septembre au 7 octobre 2021, auprès d'un panel représentatif de 2 016 salariés.

«*Le lien entre santé mentale dégradée et risque de départ de l'entreprise est clair.*»

Christophe Nguyen, président d'Empreinte Humaine et psychologue du travail.

Charlotte de SAINTIGNON